

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°03/2021 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 17 novembre 2021 à Rolle

Suite à la séance d'information destinée aux nouveaux membres du Conseil intercommunal qui s'est déroulée à 18h00, Mme Dominique Perren ouvre la séance à 19h00 et remercie la commune de Rolle pour son accueil.

Elle rappelle quelques règles aux délégués à respecter pour prendre la parole lors des séances telles que : se lever, indiquer son nom, prénom ainsi que la commune représentée.

Présences

30 délégués et suppléants (9 fixes et 21 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégué fixe : M. Giorgio Micello (remplaçante excusée)

Délégués variables : Mme Nathalie Hellen (remplacée par Mme Anne Gruaz)
Mme Ariane Dubuis (remplacée par M. Mathieu Gallay)
M. Yannick Giroud (remplacé par M. Timothée Seiler)
Mme Nathalie Pandolfo (remplacée par M. Antonio Nerone)
Mme Pascale Vollenweider (remplaçante excusée)
M. Jean-Jacques Zahler (remplacé par Mme Anne Petitpierre)
Mme Isabelle Seydoux (remplaçante excusée)

Absents :

Délégués fixes : M. Gilles Favre (pas de remplaçant)

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (remplacée par Mme Virginie Burnier)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à la majorité tel que présenté moins une abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021

Mme Page indique une erreur en page 2, sous communications du Codir, étude Microgis : L'étude Microgis a pu définir clairement les besoins en classes jusqu'en **2040** et non jusqu'en 2050.

Suite à cette correction, le procès-verbal est accepté à la majorité moins 4 abstentions par l'assemblée.

3. Assermentations de membres du Conseil intercommunal

Mme Julie Gaillard	Déleguée variable suppléante	Bursinel
Mme Laure Hauswirth	Déleguée fixe suppléante	Bursins
Mme Isaline Zaninetti	Déleguée variable suppléante	Bursins
Mme Anne Gruaz	Déleguée variable suppléante	Gilly
Mme Paulette Hauser	Déleguée variable suppléante	Luins
M. Mathieu Gallay	Délegué variable suppléant	Mont-sur-Rolle
M. Timothée Seiler	Délegué variable suppléant	Mont-sur-Rolle
M. Antonio Nerone	Délegué variable suppléant	Mont-sur-Rolle
Mme Juliette Leprince-Ringuet	Déleguée fixe	Perroy
Mme Marie-France Biétry	Déleguée variable	Perroy
Mme Valeria Mozzetti Rohrseitz	Déleguée variable	Rolle
M. Laurent Schatzmann	Délegué variable	Rolle
M. Daniel Emery	Délegué variable	Tartegnin
Mme Anne Petitpierre	Déleguée variable suppléante	Vinzel

4. Communications du Bureau

Mme Perren explique que Bureau s'est rencontré le 7 octobre 2021 et a passé l'ordre du jour en revue. Elle annonce les dates des prochains Conseils intercommunaux pour l'année 2022. Il s'agit des mercredis suivants à 18h30 :

13 avril à Bursins
 8 juin à Dully
 21 septembre à Essertines-sur-Rolle
 30 novembre à Luins

5. Communications du CODIR

Administration

Mme Marinella Page annonce que le Codir a convenu avec Mme Ingrid Jorissen, Directrice d'EnJeu, de mettre un terme à leurs rapports de travail. Elle remercie cette dernière pour tout le travail accompli en cinq ans au sein de l'Association. En effet, elle relate que ces dernières années, une surcharge de travail et des problèmes ont été annoncés par le personnel au sein du secrétariat. Pour donner suite à ce constat, un diagnostic d'organisation a été effectué par un cabinet indépendant auprès du personnel de l'administration et des directrices de structures. Un plan d'action et diverses analyses ont été mises en place pour améliorer la situation, mais cela prendra du temps. Une suppléance de direction intérimaire a été prise en charge par le Codir. De plus, au mois de septembre, un soutien aux collaborateurs a été mis en route pour offrir des séances de débriefing en groupe. La société Neoconsult, entreprise indépendante spécialisée en réorganisation va soutenir le déroulement de cette réorganisation et organiser le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Piscine du Martinet

M. François Delafoge annonce le coût final de la rénovation qui s'élève à Fr. 261'476.00. Une chloration sous forme de granulés, plus économique et moins dangereuse que le chlore liquide, a été installée. Il regrette que le remplacement des fonds mobiles ne soit pas réaliste pour un bassin qui a cinquante ans. S'il devait se bloquer, une nouvelle solution devrait être trouvée.

Locaux administration EnJeu

Suite au développement de l'Association, il a été constaté que les bureaux de l'Association sont devenus trop exigües. Le propriétaire, la commune de Rolle, a résilié le bail pour le 31 juillet 2023. La commission de construction est en train d'évaluer la situation afin de trouver une solution provisoire.

Informatique

M. Frédéric Mani informe que le répondant référant informatique a été engagé. Il a travaillé sur l'intégration de la nouvelle plateforme et sur la commande de matériel. Grâce à son réseau et à ses connaissances, les montants investis sont nettement plus bas que les coûts budgétés.

Transports

Mme Sylvie Mery donne la liste des membres de la commission des transports, il s'agit de :

Mme Sylvie Mery
M. Loïc Haldimann
Mme Chantal Maurer
M. Nathalie Philipona
Mme Hélène Saxer

Mme Chantal Maurer, membre depuis 2021 de la commission des transports, se retire et laissera sa place à M. Raymond Dufour au 1^{er} janvier 2022. Elle est remerciée pour son travail par la Codir grâce à un bouquet de fleurs et reçoit les félicitations de la Présidente du Conseil intercommunal.

(Présentation du Codir annexée)

6. Préavis N° 05-2021 du Comité de Direction concernant le budget 2022

CHAPITRE I : BUDGET 2022 SCOLAIRE ET BIBLIOTHEQUE

Mme Page lit les conclusions du CODIR, chapitre I.

Mme Anne Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre I de la Commission des finances qui sont identiques à celles du préavis.

Mme la Présidente passe en revue le budget 2022, annexe I : 22min

Cpte 500.3185.20, honoraires, p.3

M. Daniel Emery demande de bien vouloir détailler ce poste.

M. Frédéric Mani répond qu'il s'agit du coût de la sécurité lors des camps des écoles. En effet la sécurité publique met en place un dispositif sur la route suisse lors de la prise en charge des enfants dans les bus.

Cpte 512.3185.20, honoraires commune de Rolle, p.10

M. Philippe Parmelin demande des explications pour ce montant.

M. Mani explique que ce poste correspond aux honoraires du service technique de Rolle, M. Frey.

M. Rolf Keller, membre de la Cofin souhaite apporter une précision au rapport de commission des finances.

En effet, suite à l'annonce du départ de Mme Jorissen, la commission est consciente que la restructuration de l'administration d'Enjeu nécessitera plus de temps mais cependant il confirme que la Cofin continuera à accorder sa pleine confiance au Codir afin que l'engagement de

nouvelles ressources permette à l'Association de gagner en efficacité et à optimiser les coûts de façon durable.

De plus il précise qu'il est important qu'en 2022 la COGEST accède et analyse le diagnostic concernant la réorganisation, car la COFIN n'a pas pu en prendre connaissance.

Ce budget ne suscitant plus de question, il est passé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins une abstention :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• D'approuver le budget 2022 pour les activités scolaires• D'approuver le budget 2022 de la bibliothèque |
|---|

CHAPITRE II : BUDGET 2022 ACCUEIL DE JOUR

Mme Page lit les conclusions du CODIR.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre II de la Commission de finances qui sont identiques à celles du préavis.

Mme la Présidente passe en revue le budget 2022, annexe II.

Ce budget ne suscitant aucune question, il est passé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• D'approuver le budget 2022 pour les activités accueil de jour |
|---|

7. Préavis N° 06-2021 du Comité de Direction concernant l'autorisation générale de plaider pour la législation 2021-2026

Mme Page lit les conclusions du CODIR.

Mme Eva Schultz donne lecture de l'amendement de la commission ad hoc :

La commission demande de limiter les compétences de plaider du Codir à un montant maximum de CHF 50'000.00, sans en référer au Conseil intercommunal.

Mme Chantal Maurer estime que cet amendement n'a pas lieu de figurer dans ce préavis. En effet, il s'agit dans ce cas de donner une autorisation et non un financement. Elle précise que le Codir peut dépenser des fonds sur la base d'un budget ou sur la base d'une compétence.

M. Philippe Parmelin soutient les arguments de Mme Maurer d'autant plus que les procédures judiciaires s'échelonnent souvent sur plusieurs années et sont basées sur un budget.

M. Daniel Emery ajoute que les prestations civiles se montent généralement à de très gros montants, bien supérieurs aux CHF 50'000.00. Il estime également que cet amendement est donc hors-sujet.

M. Mani confirme qu'il s'agit juste de donner les compétences au Codir de représenter l'Association devant les instances publiques, par ex. des frais d'avocats. Pour le financement, il faut se référer au préavis N° 8-2021. En cas de dépassement, un préavis serait présenté à l'assemblée législative lors d'une séance de Conseil extraordinaire.

Mme Luce Comte, membre de la Commission ad hoc, souhaite préciser que la commission demande par cet amendement que le Conseil intercommunal soit informé en cas de problème majeur qui pourrait survenir.

M. Cédric Gremaud se demande si dans les Municipalités ces restrictions ont été imposées car selon lui, il faut faire confiance au Comité de direction.

Mme Juliette Leprince précise qu'il est très difficile de savoir combien de temps dure une procédure. Cela étant, il est impossible de connaître les montants qui seront engagés.

M. Emery soutient l'explication de M. Mani.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'amendement.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 5 abstentions de refuser l'amendement ci-dessous proposé par la commission ad hoc:

D'accorder au CODIR l'autorisation générale de plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Juge de Paix, le Tribunal du district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux, ainsi que devant les Prudhommes, sans limite quant à la valeur litigieuse concernée pour un montant maximum de CHF 50'000.00 par cas

Il est ensuite passé au vote des conclusions du préavis.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins 4 abstentions :

- D'accorder au CODIR l'autorisation générale de plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Juge de Paix, le Tribunal du district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux, ainsi que devant les Prudhommes, sans limite quant à la valeur litigieuse concernée
- De lui donner cette autorisation pour la législature 2021-2026

8. Préavis N° 07-2021 du Comité de Direction concernant les indemnités du Conseil intercommunal et du Comité de Direction pour la législature 2021-2026

Mme Page lit les conclusions du CODIR.

Mme Guisolan donne lecture de l'amendement proposé par la Commission des finances qui demande que le tarif horaire des commissions soient identiques tant pour les commissions désignées par le bureau fixée à CHF 35.00/heure ainsi que celles désignées par le Codir, soit CHF 40.00/heure.

M. Parmelin demande pourquoi les vacations des commissions n’ont pas été fixées uniformément pour toutes les commissions.

Mme Anne Gaggio explique que les membres du bureau ont fixé les tarifs horaires des commissions à CHF 35.00/heure par souci d’économie.

La parole n’étant plus demandée, il est passé au vote de l’amendement.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 3 abstentions :

D’accepter l’amendement proposé par la commission des finances.

Les tarifs horaires de toutes les commissions sont fixées à un montant de CHF 40.00/heure

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins deux abstentions d’accepter les conclusions du préavis telles qu’amendées

1.

De fixer les indemnités et rétributions des membres du Bureau du Conseil intercommunal et les indemnités de séances, avec effet au 7 juillet 2021, comme suit :

Membres du Bureau du Conseil intercommunal et indemnités de séances	CHF	
Président(e):	2'200.--	/an
Secrétaire :	3'750.--	/an
Vice-président(e) :	250.--	/an
Scrutateurs/trices, suppléants/tes :	250.--	/an
Commissions ad hoc :	40.--	/heure
Commission de gestion :	40.--	/heure
Commission des finances :	40.--	/heure
Forfait rapport de commission :	50.--	/rapport
Jeton de présence :	50.--	/séance

2.

De fixer les indemnités et rétributions du Comité de Direction et de ses commissions avec effet au 7 juillet 2021, comme suit :

Membres du CODIR et ses commissions	CHF	
Président(e):	6'000.--	/an
Vice-président(e) :	3'000.--	/an
Membres du CODIR :	2'000.--	/an
Pour tout le CODIR :	50.--	/heure
Pour les membres des commissions désignées par le CODIR :	40.--	/heure
Pour les membres des commissions désignées au sein du Conseil d'Etablissement :	100.--	/année
Frais de déplacement extraordinaire et hors de la zone de l'Association	0.70	/km

9. Préavis N° 08-2021 du Comité de Direction concernant l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes, pour la législature 2021-2026

Mme Page lit les conclusions du CODIR.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre II de la Commission de finances qui sont identiques à celles du préavis.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • d'accorder au CODIR des compétences financières de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas • de lui donner cette autorisation pour la législature 2021-2026 |
|---|

10. Divers et propositions individuelles

- Mme Gaggio souhaiterait savoir si les camps auront à nouveau lieu l'année prochaine dans les écoles.

Mme Page répond que, selon ce qui est mentionné au budget, les camps annulés cette année scolaire ont effectivement été reportés au printemps. Mais pas dans le cas où les élèves ont changé d'année scolaire si cela n'est pas prévu au programme.

- De plus, elle souhaiterait qu'une liste des délégués avec leur commune soit transmise à tous les membres. Après vote, cela est accepté par l'assemblée.
- Mme Mozzetti Rohseitz demande à M. Delafoge pourquoi une dispense de panneaux solaires sur le bâtiment provisoire a été demandée.

M. Delafoge répond qu'il y a suffisamment de panneaux solaires sur le site, soit quatre toitures complètes avec de grosses productions.

M. Loïc Haldimann, Municipal de Rolle, souhaite la bienvenue à l'assemblée dans la salle du Conseil de Rolle. Il informe les délégués qu'un apéritif est offert par la ville de Rolle à la salle communale.

Mme Dominique Perren remercie les membres pour leur présence et clôt la séance à 20h03.


Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Dominique Perren

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher